



# LES INFOS DE LA CGT TRESOR DU CHER

Courriel : [cgt.018@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.018@dgfip.finances.gouv.fr)

Site internet : [www.tresor.cgt.fr/18](http://www.tresor.cgt.fr/18).

Vendredi 24 avril 2009

Numéro : N° 5/2009

## Compte rendu des Commissions Administratives Paritaires Locales des jeudi 23 avril et vendredi 24 avril 2009

### -Avancement de grade de contrôleur 1<sup>ère</sup> cl. à contrôleur principal

#### Critères :

Contrôleurs 1<sup>ère</sup> classe ayant atteint le 4<sup>ème</sup> échelon ; situation au 31/12/2008.

Nomination conditionnée par l'installation ( agents en congé de maladie ou de longue durée non retenus )

Note de référence en 2006, 2007 et 2008 (sous réserve de l'examen des situations d'agents notés à - 0,01)

Prise en compte échelon par ordre décroissant.

Dans même échelon, prise en compte évolutions notes 2006, 2007 et 2008 par ordre décroissant ; à égalité : départage sur l'ancienneté.

#### Les nouvelles règles (fléchage de fin de carrière)

Les agents de 58 ans et plus (l'âge doit être apprécié au 31 décembre 2009) sont tous classés avant tous les autres. Toutefois, ne peuvent être inscrits les agents en fin de carrière partis ou qui partiront en retraite moins de 6 mois après la date prévue de nomination au grade supérieur.

**Ratio :** 6,13 arrondi à 7 +1 = 8

8 agents ont été retenus : voici la liste classée alphabétiquement :

**CRUVEILHER Isabelle, FLEURY Philippe, GILLET Jacques, GOUHIER Joëlle, HEMERY Dominique, KUNTZ Martine, ROLS Alain, SADGI Serge.**

Les élus Cgt ont voté contre ce tableau, non pour remettre en cause la valeur des collègues, mais pour dénoncer les effets pervers de la réforme de la notation et des nouvelles règles. En effet, ne nous leurrions pas, ces bonifications ou majorations ne sont pas sans conséquences sur le déroulement de carrière et donc sur la feuille de paye. Lors des CAPL de tableaux d'avancement, pour le même échelon, ce sont bien les agents bénéficiant du +0,06 qui sont classés en premier pour le changement de grade.

### -Avancement de grade de contrôleur 2<sup>ème</sup> cl. à 1<sup>ère</sup> classe

#### Critères :

Contrôleurs ayant atteint le 7<sup>ème</sup> échelon du grade de 2<sup>ème</sup> classe depuis 2 ans au moins et justifier de 5 ans de services public dans un corps de catégorie B. Les conditions sont appréciées au 31/12/2008 pour l'échelon et au 31/12/2009 pour l'ancienneté de service dans la catégorie B

Prise en compte échelon par ordre décroissant.

Dans même échelon, prise en compte du total des évolutions des notes sur les trois dernières années par ordre décroissant ; à égalité : départage sur l'ancienneté.

**Ratio** : 3.68 arrondi à 4 +1 = 5

5 agents ont été retenus : voici la liste classée alphabétiquement :

**DEYSSARD Nathalie, GOURSOLAS Jean-Michel, GOUTORBE Gilles, PERDREAUX Odile, RICHARD Odile**

La CGT a refusé de voter sur ce tableau en expliquant que les élus ne peuvent s'exprimer sur des classements établis selon de nouvelles règles (**fléchage fin de carrière : promotion automatique des 58 ans et plus**) non soumises aux organisations syndicales.

### **-Avancement de grade de AAP-TP2 à AAP-TP1**

#### **Critères :**

Au moins 2 ans d'ancienneté dans le 7<sup>ème</sup> échelon et 5 ans de service effectif dans le grade de AAP-TP2 / situation au 31-12-2008.

Prise en compte de l'échelon par ordre décroissant

Dans le même échelon, prise en compte du total des évolutions des notes sur les trois dernières années par ordre décroissant ; à égalité : départage sur l'ancienneté.

#### **Les nouvelle règles (fléchage de fin de carrière)**

Les agents de 58 ans et plus (l'âge doit être apprécié au 31 décembre 2009) sont tous classés avant tous les autres. Toutefois, ne peuvent être inscrits les agents en fin de carrière partis ou qui partiront en retraite moins de 6 mois après la date prévue de nomination au grade supérieur.

**Ratio** : 6,29 arrondi à 7+1= 8

8 agents retenus : liste classée alphabétiquement :

**BERGER Viviane, BOUTON Brigitte, GILBERT Lucette, LEMARCHAND Patrick, MOREAU Alain, PAGE Dominique, ROCHER Sylvie, TELLIER Josette**

### **Avancement de grade de AA-TP 1 à AAP-TP 2**

#### **Critères :**

Au moins 5<sup>ème</sup> échelon - au moins 6 ans de service effectif dans le grade de AA-TP1 /situation au 31/12/2007

Prise en compte échelon par ordre décroissant

Dans le même échelon, prise en compte du total des évolutions des notes sur les trois dernières années par ordre décroissant ; à égalité : départage sur l'ancienneté

1 agent retenu : **MARAFFON Magalie**

Votre élue CGT a voté contre ces deux classements car la CGT est opposée au fait que la notation fasse partie des critères de sélection

#### **Informations diverses**

Notation C : enveloppe capital-mois de 91 mois (89 mois pour l'année en cours et 2 mois restant de 2008)

20 agents pourront bénéficier d' une bonification de 3 mois et 31 d'une bonification de 1 mois.

Arrivée sur poste spécifique de Sancerre de Mme TYRREL Annie.

Détachement de M.DAUDENTHUN-AUPART à l'agence comptable des Beaux-arts

Démission de M PINSON Jean-Luc acceptée par la Direction Générale

Vos élus CGT : Sophie LEJOT, Claude PARODAT, Delphine VALLEE, Jean-Philippe ROUSSILHE